



QUAND LE CORPORATISME TOMBE LE MASQUE !!!

COMMUNIQUÉ :

FO Justice prend connaissance avec stupeur et indignation de la réponse apportée par la CGT à notre communiqué relatif au drame du décès de la jeune Lyhanna.

Pour rappel, FO Justice n'a jamais pointé la responsabilité des agents du ministère de la Justice, qui exercent leurs missions au quotidien dans des conditions particulièrement dégradées.

Leur professionnalisme et leur dévouement ont toujours été salués par notre organisation syndicale. Les Greffiers, les Personnels Administratifs et Techniques, les Personnels Pénitentiaires ou de la PJJ sont les premières victimes d'un système judiciaire à bout de souffle, placé sous la tutelle d'une partie des magistrats qui confondent indépendance de la justice et impunité décomplexée.

FO Justice se fait l'écho d'un sentiment légitime d'une plèbe sociale qui est lassée d'assister, hagarde, à une répétition de scandales judiciaires sans que les prescripteurs ne rendent compte de leurs faits. Notre organisation syndicale assume sans détour de questionner la responsabilité de ceux qui ont permis par leur léthargie, ou autre, ce drame, n'en déplaise aux valets des syndicats de la magistrature.

L'écran de fumée des pseudo-syndicalistes de la CGT, visant à opposer **FO justice** aux agents du ministère, ne produira pas l'effet escompté, sauf à vouloir insulter l'intelligence de ceux qui ont confiance en **FO justice**, présent à leurs côtés pour améliorer leurs conditions de travail, sans dogmatisme.

Par ailleurs, la question des moyens et des personnels d'exécution n'a jamais été éludée par **FO Justice**. Notre bilan plaide en notre faveur, sur ce point, nous n'avons aucune leçon à recevoir d'une organisation syndicale qui entretient le culte du NON, incapable d'apporter des avancées significatives pour les agents.

► **Nous réitérons notre postulat multifactoriel** : la question des moyens, de la gouvernance, ou de l'organisation du ministère est bien évidemment le point saillant des responsabilités éventuelles dans une chaîne de décisions qui a conduit à l'irréparable.

Gageons que les éléments de langage utilisés par les cégétistes reprennent directement les positions défendues depuis des années par le Syndicat de la Magistrature, qui, vaille que vaille, veille à défendre ses propres intérêts, bien souvent au détriment des agents du ministère de la Justice.

À chacun sa conscience, mais, pour notre organisation syndicale, nul ne doit échapper à ses responsabilités, fut-il le plus haut des magistrats.

Personne n'a oublié la triste affaire du « Mur des Cons », sur lequel des photos de parents de victimes étaient affichées au sein de la permanence du syndicat de la magistrature.

.../...

Cet épisode est une illustration des comportements abjects de certains syndicats de magistrats. À l'épreuve des faits, l'élite de la nation n'est pas infaillible.

La CGT, ventriloque de cette corporation, a veillé à ne pas faire apparaître le logo de ce syndicat. Mais personne n'est dupe et chacun connaît sa source d'inspiration.

► **FO Justice le réaffirme avec force** : nous ne parlons pas des agents, que nous défendons sans faille au quotidien. Nous visons uniquement le refus d'introspection des organisations syndicales de magistrats qui, une fois encore, semblent davantage obsédées par la protection de leur corporation.

Face à la mort d'un enfant, la décence doit conduire à l'humilité, à la recherche de la vérité et à l'acceptation d'un examen objectif des responsabilités, à l'image de la récente prise de parole courageuse du directeur général de la Gendarmerie nationale, qui a admis un constat d'échec quant à cette affaire

Au lieu de cela, certains préfèrent se retrancher derrière un bouclier corporatiste et désigner d'autres responsables. Cette attitude est inacceptable. Elle est indigne de ce que les citoyens sont en droit d'attendre de leur institution judiciaire.

La question des moyens est évidemment centrale. Elle est dénoncée sans relâche par **FO Justice** qui revendique que ces derniers soient enfin à la hauteur des besoins et des enjeux. Mais le manque de moyens ne peut devenir un argument permettant d'écarter toute interrogation sur les responsabilités lorsqu'un drame survient.

Nous continuerons à exiger que toute la lumière soit faite sur ce drame, que les responsabilités soient clairement établies, quelles qu'elles soient, et que l'indépendance de la justice ne puisse jamais être invoquée comme un moyen d'échapper à toute responsabilité.

**Parce que l'indépendance n'a de sens
que lorsqu'elle s'accompagne de responsabilités.**

FO Justice – le 10 Juin 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO **RÉSISTER!**
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO** **Justice**

POUR TOUS LES PERSONNELS